

d'énergie renouvelable, la gestion des déchets et des méthodes de réduction des matériaux et de l'intensité énergétique dans la fabrication⁹⁹. Dans son cas, l'une des variables clés est le rythme des progrès technologiques, tant de sources internes qu'étrangères, et la diffusion des innovations dans l'ensemble de l'économie. À ces deux égards, il importe de noter que certaines réformes économiques, le fait par exemple de permettre aux entreprises de faire faillite si elles sont mal gérées, favorise l'innovation. Bien que l'affirmation soit sursimplifiée, plus les progrès technologiques sont nombreux, plus importante est la diminution du stress environnemental et moindres sont les risques de conflits fondés sur des questions environnementales.

L'analyse des liens entre le stress environnemental et la sécurité nationale semble indiquer qu'il n'y a pas lieu de revoir dans le détail la politique du Canada envers la Chine. La stabilité politique, la réforme de l'économie et le développement durable demeurent les grands objectifs du Canada en Chine. La relation entre le stress environnemental et un conflit violent devrait renforcer la volonté du Canada de réduire ce stress et de canaliser le mécontentement des Chinois face aux conditions environnementales vers une solution constructive. Dans son processus décisionnel, pour les initiatives bilatérales et multilatérales, le Canada devra continuer de tenir compte des problèmes environnementaux de la Chine et des réponses que celle-ci y apporte.

Le Canada participe à un certain nombre d'activités bilatérales axées sur les problèmes d'environnement et de développement de la Chine. Par exemple, Environnement Canada et la Commission d'État des sciences et de la technologie effectuent conjointement une étude sur les émissions de gaz à effet de serre dans la région de Beijing. Plus généralement, un Protocole d'entente sur la coopération dans le domaine de l'environnement a été signé par Environnement Canada et l'Agence nationale de protection de l'environnement de la Chine en avril 1993. Ce Protocole offre au Canada tout un éventail d'initiatives possibles notamment une coopération avec la Chine en matière d'environnement mondial, d'économie et d'environnement, de sensibilisation et d'éducation du public. L'Agence canadienne de développement international (ACDI) participe aussi activement à des programmes d'aide. Les travaux comprennent une participation aux projets d'Action 21 de la Chine, comme une étude écologique du bassin du fleuve Tarim dans la province de Xinjiang et un projet d'immeubles à haut rendement énergétique.

Même si on est parfois tenté d'adopter une attitude plus énergique, par exemple de favoriser la création d'organisations chinoises non gouvernementales vouées au

⁹⁹ L'exploitation d'installations de gaz naturel, par exemple, pourrait créer des occasions d'affaires pour le Canada.